

## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2018

A 19h00

En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes- Ms MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET / PAULIN / SOLIGNY / PINSON / MORICE / MESTRE / BUREAU / JANSONNIE / NERZIC / SEMENCE / ROINÉ

Etaient absents : Mmes MERIGOT / MEFFERT / BOURGET-VECCHIO / HUET et Mr MALLEIN.

Ont donné pouvoir : Mr MALLEIN à Mr MORIN  
Mme BOURGET-VECCHIO à Mme BRUNET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme MESTRE et Mr VERHOEVEN



Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15.10.2018  
Voté à l'unanimité

### **1. Réforme de la gestion des listes électorales : Mise en place de la commission de contrôle**

La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette réforme met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales sont supprimées et les maires se voient désormais transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

La loi crée également, dans chaque commune, une commission de contrôle dont le rôle sera d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation des maires et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, au moins une fois par an.

La commission de contrôle doit être composée de 3 membres, qui seront nommés pour 3 ans :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal,
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal doit désigner un conseiller municipal et proposer 3 personnes pouvant assurer le rôle de délégué de l'administration.

Mr BUREAU arrive à 19 h 18.

Après lecture des éléments essentiels de la réforme par Mr le Maire, il précise que la commission de contrôle sera composée de 3 membres dont un conseiller municipal qu'il faut désigner. Mr ROINE se porte volontaire pour le poste de membre de la commission de contrôle, sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Pour le rôle de délégué de l'administration, le Conseil Municipal doit proposer 3 personnes hors Conseil Municipal.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal propose Mr RAMIER Bernard, Mme DELASALLE Flore et de Mr HUET Gérard.

Voté à l'unanimité

## **2. Modification des statuts du SMERSE**

Le président du SMERSE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du syndicat.

En effet, un syndicat adhère au SMERSE uniquement pour lui acheter de l'eau. Il s'agit du SMIRNE, qui exerce ses compétences et donc juridiquement n'a aucun intérêt à adhérer au SMERSE. La sortie de syndicat serait sans conséquence financière puisque l'achat de l'eau peut se faire par convention. De plus certains articles de ses statuts doivent être soit régularisés, soit actualisés.

Sur une proposition formulée par le Président, le comité syndical du SMERSE s'est réuni le 18/10/2018 pour décider les modifications statutaires suivantes :

Article 1<sup>er</sup> : retrait du SMIRNE ;

Article 3 : le siège du syndicat est fixé 12bis, rue de St Firmin à Brécy.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Henrichemont est représentée par Mr VERHOEVEN à chaque réunion.

Le Conseil Municipal doit délibérer.

Après les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces modifications.

## **3. Concours du Receveur municipal – attribution d'indemnité**

La commune demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et propose l'indemnité prévue à cet effet.

Mr MORIN explique que Mr Christian BULIDON, nouveau responsable, est arrivé à la trésorerie des Aix d'Angillon en août dernier et propose de lui accorder l'indemnité du conseil au taux de 100% par an soit 563.70€

Voté à l'unanimité.

#### **4. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 à temps complet au sein des services techniques.

Voté à l'unanimité

#### **5. Questions diverses**

Mme PAULIN fait passer un planning à remplir selon les possibilités de chacun pour tenir des permanences lors des journées de la collecte nationale de la banque alimentaire qui auront lieu à l'Intermarché d'Henrichemont le vendredi 30 novembre et le samedi 1<sup>er</sup> décembre prochains.

Mr JANSONNIE fait remonter une demande de riverains concernant la limitation de vitesse à 70 km/h sur la portion de route aux Maisons Neuves.

Mr le Maire lui répond que les particuliers demandeurs doivent adresser une demande écrite à la mairie afin que cette requête soit transmise au service départemental des routes concerné.

Mr JANSONNIE fait remarquer qu'une personne importunait (voire agressait) les commerçants et certains clients. Mme PAULIN informe que plusieurs signalements sont déjà parvenus en mairie et que des démarches avaient été effectuées auprès des services sociaux.

Mr le Maire lui répond que si la personne était trop agressive, il était impératif de prévenir la gendarmerie.

Fin du conseil municipal à 19h40.